

Règlement du concours de photographies sous-marines du 1er Trophée Aquarium Marin de Trégastel

1ère Edition : 2008-2009.

1 Lieu et dates :

- Lieu : Aquarium Marin de Trégastel : Salle d'Expositions.
- Dates : exposition du 06/09/2008 au 05/02/2009.

2 Les conditions de participation :

* Les clichés :

- Thème : Fonds sous-marins des Côtes d'Armor : "photos bio".
- 2 clichés par personne signés et datés au dos : 1 cliché Macro et 1 cliché Ambiance.
- Format papier couché brillant qualité photo A4 ou 20x30 cm (portrait au paysage). Impressions sans liserets.
- Aucun élément artificiel (objet, plongeur, flou, bulles,...) ne doit apparaître sur les photographies. Aucune inscription ne doit figurer sur la face avant de la photo (copyright, date, heure, ...).
- Le jury peut refuser un cliché sous certains motifs (modifié, retouché, hors thème, format, limite de réception, ...).
- Le cliché devra être l'original et non une copie d'un cliché d'une autre personne.
- Les clichés primés seront exposés à l'Aquarium Marin de Trégastel jusqu'à fin 2009 avec le thème, les dates et le règlement du concours 2009-2010.
- Pour cette 1ère édition, seuls les photographes amateurs peuvent concourir. Des professionnels peuvent être exposés hors concours.

* Les pièces à joindre :

- Le bulletin de candidature : remplir le bulletin ci-dessous ou le télécharger sur le site de l'Aquarium Marin de Trégastel : www.aquarium-tregastel.com ou le demander en joignant une enveloppe timbrée avec nom et adresse à : Aquarium Marin de Trégastel, Boulevard du Coz Pors, 22730 Trégastel. Le présent règlement revêtu de la signature du candidat précédée de la mention « lu et approuvé » et de la date. L'inscription au concours est gratuite.
- Chaque candidat doit fournir à l'Aquarium pour légendier chaque cliché lors de l'exposition : Nom et prénom du photographe, nom du club (non obligatoire), nom du cliché (5 mots maximum), date du cliché, lieu (point GPS : non obligatoire), profondeur (la plus juste possible), bouteille ou apnée, impressions du photographe lors de la prise (30 mots maximum, non obligatoire). L'Aquarium apportera un complément si besoin pour nommer l'espèce ou les espèces présentes sur la photo (Nom vernaculaire et nom latin). Un numéro de référence sera attribué à chaque cliché pour les votes.
- Matériel utilisé (appareil photo, éclairage,...). Pour chaque cliché envoyé, numérique ou argentique, son poids, la sensibilité de la pellicule, le format,...
- Les 2 clichés sur cd.

3 Calendrier :

- Date limite de réception de la totalité des éléments en pli recommandé (aux frais du candidat), le cachet de la Poste faisant foi ou directement à l'Aquarium Marin de Trégastel : 15 juillet 2008.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'oeuvres exposées.
- Les clichés et pièces jointes des candidats non sélectionnés seront renvoyés pour le 31 août 2008 par courrier.

4 Assurance :

- L'Aquarium Marin de Trégastel ne pourra en aucun cas être tenu comme responsable des pertes et dommages occasionnés aux clichés durant l'exposition au public.
- Les supports papier et cd sont conservés par l'Aquarium Marin de Trégastel.

5 Le concours :

- Le jury, composé de professionnels de la photographie et/ou de la plongée et de membres du comité d'organisation, préselectionnera les candidats. Les meilleures sélections seront récompensées. La décision du jury est définitive et aucune contestation ne pourra être prise en compte. Le vernissage de l'exposition se fera courant septembre ainsi que l'attribution des prix.
- Chaque participant sera invité à l'Aquarium ainsi qu'un représentant de son club (si souhait du photographe).
- Le prix spécial du public sera attribué par les visiteurs de l'exposition. Ils détermineront par leur vote un « coup de coeur » qui pourra être un cliché macro ou un cliché ambiance. Ce prix sera décerné fin décembre 2008 à l'oeuvre qui aura été plébiscité par les visiteurs de l'Aquarium.

6 Les Prix :

L'Aquarium Marin de Trégastel, la Mairie de Trégastel, le Centre Activités Plongée (CAP) de Trébeurden et Saint-Brieuc Plongée se sont associés pour organiser le Trophée Aquarium Marin de Trégastel. Grâce au concours de nombreux partenaires qui seront cités, entre autres, le jour de l'inauguration, les organisateurs récompenseront les auteurs des clichés primés.

Seront primés : Dans la catégorie compact ou bridge : 1er, 2ème et 3ème clichés Macro
1er, 2ème et 3ème clichés Ambiance
Dans la catégorie reflex : 1er, 2ème et 3ème clichés Macro
1er, 2ème et 3ème clichés Ambiance

Le cliché "Coup de coeur" du Jury
Le cliché : Prix spécial du public.

7 Contact :

Aquarium Marin de Trégastel – Boulevard du Coz Pors – 22730 TREGASTEL.
M. Stéphane PASCAL E-Mail : contact@aquarium-tregastel.com
Tel : 02 96 23 48 58 Fax : 02 96 23 85 97 WWW.aquarium-tregastel.com

Bulletin de candidature au concours de photographies sous-marines de l'Aquarium Marin de Trégastel:

A expédier avant le 15 juillet 2008 à :

Aquarium Marin de Trégastel – Boulevard du Coz Pors – 22730 TREGASTEL.

M. Stéphane PASCAL E-Mail : contact@aquarium-tregastel.com

Tel : 02 96 23 48 58 Fax : 02 96 23 85 97 WWW.aquarium-tregastel.com

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Téléphone :E-Mail :

Catégorie compact (ou bridge) ou catégorie reflex (rayer la mention inutile).

J'ai pris connaissance du règlement du concours de photographies sous-marines de l'Aquarium Marin de Trégastel et j'en accepte toutes les conditions.

J'autorise l'Aquarium Marin de Trégastel à utiliser mes clichés pour la promotion.

Fait à.....Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »